

POUR Y VOIR CLAIR

NAO 2024 : rêvons un peu !



Fidèles aux valeurs de **Traid-Union**, **vos délégués** demandent que les augmentations salariales de janvier 2024 :

⚡ Concernent au moins **90% des salariés** avec une attention particulière sur les salariés non augmentés depuis 2 ans ou plus (**NA2+**)



- ⚡ Soient **iso-inflation** pour les salaires mensuels inférieurs à 5000 € bruts
- ⚡ Soient le reflet exact des décisions des CRH agence en ne subissant **ni suppression, ni diminution** des échelons supérieurs
- ⚡ Que les montants attribués à **l'égalité salariale H/F** soient exclus des totaux soumis aux différents niveaux d'arbitrage
- ⚡ L'octroi d'un **sur-intéressement de 350 €** (comme déjà demandé)
- ⚡ Ainsi que **la poursuite** du programme **d'actionnariat salarié We Share**.

Pour les frais de déplacement, **Traid-Union** demande :

- ⚡ Une augmentation de **20%** sur les barèmes hôteliers
- ⚡ D'augmenter les remboursements des repas à **25€ à midi, 40€ le soir, 10€ au petit-déjeuner** et 15€ pour le soir sans justificatif
- ⚡ L'application de la **fongibilité** entre les repas de midi et du soir même sans nuitée.

Traid-Union demande l'alignement des Indemnités Kilométriques sur le Barème URSSAF.

Dans le cadre de la Responsabilité Environnementale de l'Entreprise, **Traid-Union** demande la prise en charge par l'entreprise de **75 % des abonnements de transport en commun**.

Pour compenser la pénibilité des missions éloignées récurrentes, **Traid-Union** demande la création d'une **prime d'éloignement** :

- ⚡ 200 € brut par trimestre dès lors que le nombre de nuitées du trimestre écoulé atteint 25
- ⚡ Portée à 300€ brut si le nombre de nuitées atteint 30.



Traid-Union demande également une prime de 30€ en cas de déplacement de 5 jours dans la même semaine.

Au quotidien, **Traid-Union** demande de porter à son maximum la part patronale du Titre Restaurant (**6,91 €**, pour 60% du total, la part salariale passant à 4,61 €)

Traid-Union demande 1 euro de majoration des tranches de compensation de surtemps de trajet (6, 8 et 10€ au lieu de 5, 7 et 9€).

Traid-Union demande d'augmenter de 10% les barèmes d'astreinte.

Le téléphone portable étant de plus en plus utilisé dans l'exécution du contrat de travail (authentification Windows, justificatifs TravelDoo, incitation aux e-learning sur téléphone...), **Traid-Union** demande la prise en charge forfaitaire de 5€ mensuel pour les salariés non munis d'un téléphone professionnel.

POUR Y VOIR CLAIR

Le cassoulet est-il vraiment toulousain ?



Loin de nous l'idée de rendre à Jules ce qui appartient à César ... pour autant, les **grandes manœuvres immobilières** se précisent pour la région toulousaine.

Le grand projet immobilier pour Toulouse est donc lancé !

Vos représentants accompagnent les réflexions lancées par la Direction et **suivent de près** l'expertise lancée par les différents CSEE concernés.

Ainsi, **les salariés toulousains** seront très prochainement sollicités pour répondre aux interrogations du cabinet choisi pour mener cette enquête.

N'hésitez-pas à contribuer ...

C'est toujours meilleur quand c'est réchauffé !



Où allons-nous ?

La Direction a-t-elle perdu sa boussole ?

Si on peut concevoir que la période actuelle porte son lot d'interrogations, faut-il s'inquiéter de ne pas recevoir communication des Orientations Stratégiques du Groupe pour les années à venir ... à 48 heures du **lancement** de la Consultation du Comité Central sur le sujet ?

Vos représentants préfèrent attendre d'en savoir plus avant de prétendre que la montagne à accoucher d'une souris !

En attendant ...

